

# HUMANITY

Journal de l'Association Humanity



Août/Septembre 2022

(Vol.13)

## ACTUALITÉS



### HUMANITY COOK

"Le Kourashy de Randa"



### Atelier Bien être

"Secrets du monde"



### FORMATION

"Accompagner les femmes primo-arrivantes"



## SOCIÉTÉ

Association Loi 1901

## VIE ASSOCIATIVE

Assemblée générale 2022

## PORTRAIT

Tabaski, jeune femme engagée

## CULTURE

La forêt comestible, de Damien DEKARZ

# HUMANITY



## *Notre Histoire et nos valeurs*

Suite aux multiples rencontres avec les personnes exilées en Septembre 2015 et face cette année là au début de la crise migratoire qui, déjà, se révélait dans une dynamique ascendante, divers professionnels engagés se sont réunis pour créer l'association Humanity **avec** les personnes accueillies.

Convaincus de leurs possibles et potentiels d'agir, nous avons souhaité dès lors, contribuer à la promotion de l'Égalité entre tous les hommes et rendre honneur au droit d'Asile en participant à l'éveil des consciences pour un accueil inconditionnel. Reconnaître le potentiel des personnes réfugiées nous invite à co-bâtir notre intelligence collective pour faciliter leur inclusion sociale. C'est en ce sens que nous souhaitons participer à la construction d'un devenir commun de Vivre et Faire Ensemble.

Déclinée aujourd'hui en différents pôles, l'association est reconnue d'intérêt général à caractère humanitaire et investit pleinement le champ social et culturel en favorisant l'expression individuelle et collective des personnes. Contribuer à un regard positif sur les personnes réfugiées, sensibiliser la société civile, de ces volontés sont nées la création et la diffusion de ce journal bimestriel. Lequel est le reflet de nos actions qui est co-écrit par une équipe engagée, soucieuse et consciente du rôle individuel de chacun dans un tout au sein d'une société que nous construisons **ensemble** au quotidien. Surtout, il reste fidèle à la légende du Colibri, dans laquelle la participation de chacun est importante.

Chaque projet nous permet d'atteindre patiemment nos objectifs. Nos actions sont construites dans une logique de synergie afin de prendre en compte dans leur globalité le chemin et l'individualité de chaque personne accueillie.

---

**Ce numéro 13** met l'accent sur la vie associative parce qu'il est important de se souvenir des luttes de célèbres personnages pour nos libertés. De Waldeck Rousseau à notre Assemblée Générale, nous traversons déjà plus d'un siècle depuis 1901. Un siècle riche d'actions citoyennes collectives grâce à l'appropriation de ce Pouvoir d'Agir Ensemble.

Aujourd'hui, en France, ce sont de jeunes réfugiés comme Tabaski, inspirée par Gandhi, qui construisent avec nous le monde de demain, empli d'espoirs et de franches convictions.

Solidairement,

Fidèles à nos engagements auprès des jeunes, nous avons à leur demande, organisé un mini-temps d'informations et d'échanges sur le thème :

### Comment créer son association ?

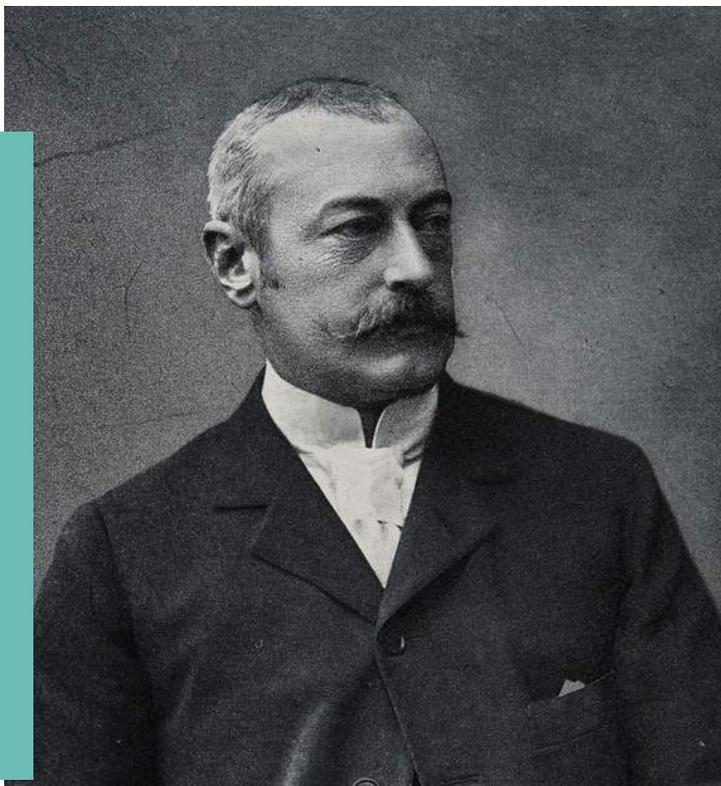
De nombreux jeunes sont à la recherche d'une impulsion pour mettre en place des idées, des projets mais se retrouvent vite freinés par l'aspect administratif et financier.

Après un petit tour historique, de la loi Le Chapelier en 1791, à l'arrivée de Waldeck Rousseau, nous avons expliqué les fondements et les étapes nécessaires pour créer une association.

### Mais d'abord, rappelons nous...

#### Qui est Waldeck Rousseau ?

Pierre Waldeck Rousseau a été président du Conseil de la III<sup>ème</sup> République entre 1899 et 1902. Il a participé à la légalisation des syndicats avec [la loi Waldeck Rousseau du 21 mars 1884](#), ainsi qu'à la loi de 1901 concernant les associations.



« Il est issu de la bourgeoisie nantaise et devient avocat d'affaires à Rennes puis à Paris où il est réputé pour ses plaidoiries. Il défend Gustave Eiffel durant l'affaire de Panama. Il se spécialise dans les activités financières de justice, ce qui fait de son cabinet l'un des plus réputés à Paris. Dans la lignée de son père René, il entre à l'Assemblée Nationale (alors appelée « la Chambre ») en 1879, et siège dans les rangs de l'Union républicaine. Comme il aimait à le dire il est "républicain modéré et non modérément républicain".

**Le nom de Pierre Waldeck Rousseau domine toute la période durant laquelle émerge une partie des grandes lois de la République.**

## AVANT LA LOI DE 1901

## Un peu d'histoire....

« La loi Le Chapelier du 14 juin 1791 interdit le régime général d'exercice collectif des métiers ouvriers (les corporations), avec toutes les réglementations sociales particulières. Selon la loi, « il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de coopération ». Cette loi interdit les grèves et les syndicats. Elle sera abolie en 1864 par la loi Ollivier qui supprime le délit de coalition et par **la loi Waldeck Rousseau de 1884**.

Par ailleurs **l'article 291 du code pénal de 1810** : « nulle association de plus de 20 personnes dont le but sera de se réunir pour s'occuper d'objets religieux, littéraires et politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement, et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société » sera abrogé par la loi de 1901.

## LES AVANCÉES DE LA LOI DE 1901

De 1871 à 1901, 33 projets, dont un porté par Waldeck Rousseau dès 1882, se sont succédés avant l'adoption de la loi. Le 26 juin 1899 Waldeck Rousseau devient président du Conseil cumulant la fonction de ministre de l'Intérieur et des cultes.

**Il fait aboutir la grande loi de liberté dont il rêve.**

Les débats parlementaires durent plusieurs mois, ils sont houleux et passionnés. Waldeck Rousseau ne veut pas d'une loi qui restaurerait les corporations de l'Ancien régime, il souhaite asseoir la liberté d'association sur la liberté individuelle telle que proclamée à la révolution de 1789.

Il réussit enfin à faire voter **la loi relative au contrat d'association : c'est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager les bénéfices**. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. L'article 1er de la loi donne à l'association sa définition juridique moderne en insistant sur le bénévolat et le désintéressement. La loi consacre également le droit de tout citoyen de s'associer sans autorisation préalable. La loi de 1901 annonce aussi la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'Etat.

**Sources :**

[www.conseil-constitutionnel.fr](http://www.conseil-constitutionnel.fr)

[www.ods67.com](http://www.ods67.com)

[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)

[www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

Nous avons expliqué l'importance des statuts, de la composition du **Conseil d'Administration et de l'élection des membres du Bureau** et des tâches qu'il incombe à chacun, mais aussi de l'obligation à bien définir le but de son association et de se préparer et s'accorder aux moyens de l'atteindre.

Engagés, rêveurs, porteurs d'espoirs du monde de demain, ces jeunes ont tout autant été conviés à notre assemblée générale portant sur l'année 2021 afin qu'ils puissent vivre au réel l'aspect règlementaire de la Vie Associative.



ENGAGEMENT

Le vendredi 2 septembre s'est déroulée **l'Assemblée Générale** de l'Association. Le choix du lieu s'est naturellement imposé au sein du **Café Social**.

D'abord parce que ce grand jour permettait de voter et officialiser **l'entrée au Conseil d'Administration de 6 nouvelles personnes dont 5 réfugiés** mais aussi pour partager ce moment clé et fort avec tous les participants du Café Social, adhérents, et ainsi de contribuer à une plus grande prise de conscience de ce qu'est l'association, et de ce qu'elle symbolise pour ses fondateurs.

**Faite avec et non pour**, en ce sens, le discours des membres du bureau est allé à l'essentiel en illustrant chaque pôle d'activités par de magnifiques photos où chacun pouvait se reconnaître.

Ce moment fort a permis de souligner la force du bénévolat qui perdure au sein de l'association depuis sa création, la force de ses convictions et de partager ses avancées avec les publics réfugiés dans un espace où tout est construit ensemble.



C'est une première dans l'histoire associative de Saône et Loire – un grand rêve pour nous de voir des personnes réfugiées prendre part à la vie d'une association en étant acteur d'une Assemblée Générale en qualité d'adhérent. Et ce, en décidant de l'investir suivant leur volonté, en votant ou en faisant le choix d'être candidat au CA pour représenter les autres.

Il nous aura fallu quelques années, tenir bon dans nos convictions et nos valeurs pour pouvoir laisser place à toute une nouvelle génération de jeunes impliqués dans la vie locale, et leur faire place légitime dans la gouvernance.

**Une nouvelle aventure commence pour notre nouveau Conseil d'Administration constitué des 2/3 de personnes réfugiées.**

2.

Rapport  
moral2021  
ÉditoLes mots de la  
Réunion



Dans le cadre de notre action "**Humanity Cook**", nous avons eu la chance de découvrir **Tabaski**, une jeune femme d'origine mauritanienne, qui, si elle excelle dans la préparation du Tieb, surprend bien davantage par son engagement et ses convictions.

Jeune, mais déjà très engagée, elle rêve d'un monde où les femmes parviendront à faire valoir leurs droits et à se préserver de toutes violences à leur égard.

Son parcours asilaire a surtout été marqué par une trop longue attente jusqu'à ce mois de mai la bonne nouvelle de l'obtention du statut de réfugié : « **Toute une période où il ne m'a pas été possible d'étudier à l'université , c'est 3 ans de perdu pour moi. Aujourd'hui enfin je peux travailler et m'inscrire à l'université** » .

**Tabaski** est passionnée de médecine et a déjà acquis de solides connaissances dans le domaine de la santé et plus précisément celles des femmes durant leur grossesse.

Après son expérience en cuisine dans notre atelier, elle a assuré 2 mois de mission bénévole au sein de notre association dans le cadre du **Contrat Engagement Jeune** et continue de nous rendre visite.

C'est aussi à sa demande, entre autres, qu'un temps de sensibilisation à la création d'une association a été organisée.

Ce sont des frissons qui vous parcourent quand déjà si jeune elle rayonne de volonté de prendre la défense des femmes opprimées en Mauritanie.

Exemple de courage, elle est aujourd'hui inscrite à la Sorbonne pour des études universitaires qui, nous l'espérons, lui permettront de s'accomplir un peu plus autant que son projet.

Ses mots pour dire aujourd'hui s'inspirent de Gandhi et de son livre "Tous les hommes sont frères " publié en 1953 :

*Appeler les femmes "le sexe faible" est une diffamation : c'est l'injustice de l'homme envers la femme.*

*Si la non-violence est la loi de l'humanité, l'avenir appartient aux femmes.*



En cette fin d'été, dans le cadre du projet **Univers'ELLES**, les Ateliers au féminin ont accueilli de nouvelles femmes afin de partager cette fois-ci, une recette pour avoir une peau purifiée et douce en dix minutes. L'une d'elles nous a délivré sa recette « **masque peau douce** », accessible par toutes tant les ingrédients se trouvent avec facilité dans notre cuisine.

Elle se compose de **marc de café** qui va venir exfolier en douceur la peau et la tonifier, **de miel** reconnu depuis des millénaires comme étant doux et hydratant pour la peau. Pour finir **l'huile d'amande douce** qui est quant à elle idéale pour protéger et renforcer l'élasticité de la peau. Elle peut être remplacée par une autre huile végétale.

Etonnées de la facilité de cette recette, toutes se sont prêtées au jeu en l'appliquant durant le temps de pose préconisé soit 10 minutes. Ce masque s'adapte à tous types de peaux. Le résultat est réellement bluffant : un grain de peau affiné et lumineux.



Un autre temps a été consacré à la réalisation d'une infusion préventive aux périodisations douloureuses – celle-ci à base de gingembre, de citron et de menthe.

Entre rires, échanges de secrets, ce sont de riches moments partagés en toute légèreté qui viennent ponctuer le quotidien des nouvelles personnes accueillies en leur permettant d'aller à la rencontre d'autres personnes.

## HUMANITY COOK



## RECETTES DE CUISINE

Partage et découvertes des  
recettes cuisine

Association Humanity



## La cuisine de Randa

C'était, ce mois d'août, au tour de **Randa** de s'emparer de la cuisine d'Humanity Cook.

D'origine égyptienne, elle a voulu nous faire voyager dans son pays natal en nous concoctant un de ses plats populaires le « **kourashy** » : un plat étonnant car il est seulement composé de protéines.

D'abord vendu exclusivement dans la rue, ce plat se retrouve aujourd'hui à la carte de nombreux restaurants en Egypte.

Il se compose de strates de spaghettis, de coquillettes, de lentilles, de pois chiches agrémentées d'une sauce tomate à l'ail ainsi que d'oignons frits qui rajoutent du croquant et un goût suave.

Dans ce plat, l'accumulation de féculents peut surprendre au départ mais il se laisse très vite apprécier par tous .

Le secret de la réussite ? Bien respecter les proportions et l'assaisonnement.



Les femmes primo-arrivantes sont fortement exposées aux violences, avec qui plus est, des facteurs spécifiques aggravants dus à leur parcours.

Effectivement, trois contextes de violence sont observés : avant l'exil, pendant le parcours migratoire et dans le lieu d'accueil. C'est pourquoi, il est important de se sensibiliser à cette réalité complexe du cumul et du continuum des discriminations et violences dont sont victimes les femmes primo-arrivantes afin d'améliorer nos pratiques d'accueil et d'accompagnement.

C'est en s'inscrivant dans cette logique que nous avons eu le plaisir de recevoir **Madame Fatima LALEM, sociologue et docteure en économie publique**, qui est intervenue sur ce sujet. Cette formation avait notamment pour objectif d'acquérir **une meilleure compréhension des trajectoires de ces femmes et de fournir un socle de connaissances, de méthodes et d'éléments clés permettant de les orienter efficacement.**

La réalité des violences est universelle mais diffère dans l'expression. Ainsi, bien qu'encadrées par quelques textes, les notions de discrimination et de violence soulèvent deux problématiques essentielles, à savoir celle du repérage et celle de la victimisation. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les femmes primo-arrivantes disposent également de ressources, par exemple, le fait de se déplacer demande la mobilisation de forces personnelles conséquentes.

La question de l'interculturalité a été abordée et sous-tend la nécessité de prendre en considération les singularités de chacun dans la mesure où nous vivons dans une société plurielle. Il faut veiller à ne pas tomber dans une représentation globalisante des populations. Tout individu bénéficie du droit à l'attachement ou au détachement culturel.

INTERVENTION DE

FATIMA LALEM

SOCIOLOGUE ET DOCTEURE EN  
ECONOMIE PUBLIQUE

## FORMATION

"ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES  
FEMMES PRIMO ARRIVANTES FACE AUX  
DISCRIMINATIONS ET AUX VIOLENCES

LUNDI 19 SEPTEMBRE

MARDI 20 SEPTEMBRE

CENTRE DE FORMATION HUMANITY

58 RUE DE LA LOGE

71 300 MONTCEAU LES MINES

10H-17H





## « ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES FEMMES PRIMO-ARRIVANTES FACE AUX DISCRIMINATIONS ET AUX VIOLENCES »

Cette formation de deux jours s'est construite avec la présence de **Madame Nathalie BONNOT, Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, en charge des Politiques publiques de lutte contre les violences intrafamiliales**. Son intervention a permis une mise en lumière des dispositifs présents sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté et plus particulièrement de la Saône-et-Loire.

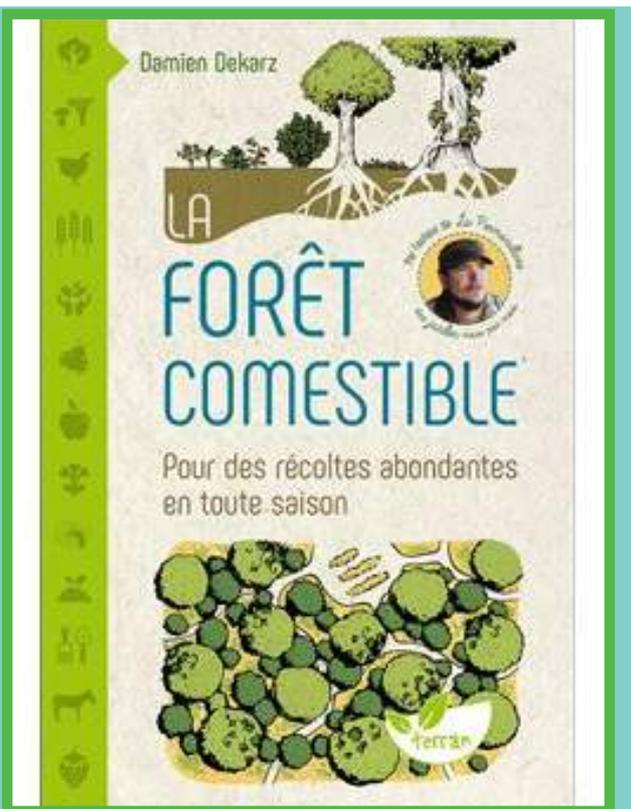
**Un focus a été réalisé sur les Réseaux VIF** (violences intrafamiliales) dont l'existence est capitale et permet à bon nombre de personnes dont majoritairement des femmes d'être écoutées et accompagnées dans le respect de leur dignité humaine.

« Avant de porter plainte, la personne vient déposer sa parole » témoigne Madame Carine BELBACHIR, Intervenante sociale en commissariat et Référente Réseau VIF.

Riche en savoirs et en connaissances, cette formation a également donné lieu à des partages d'expérience et de bonnes pratiques. Elle a été marquée par une véritable volonté de vouloir mieux comprendre et appréhender les situations auxquelles les professionnels sont confrontés.

Fatima LALEM et Nathalie BONNOT accompagnées de Caroline MUSQUET, Référente politique de la ville et chargée de l'évaluation et du contrôle des dispositifs, et Karim ANIMI, Délégué du Préfet pour la politique de la ville de Autun.





## “ PRÉSENTÉ PAR BENJAMIN

Avant de découvrir le livre :

"**La Forêt Comestible**", j'ai découvert il y a 7 ans son auteur **Damien Dekarz** à travers sa chaîne Youtube :



« **Permaculture, Agroécologie, etc** ».

Ça a été pour moi une source d'inspiration incroyable qui m'a également donné la force de vivre autrement.

### Damien aspire à la sagesse et a une vie heureuse en sobriété.

Son livre sur la forêt comestible est donc, pour moi, un incontournable.

On y retrouve toute sa personnalité et sa vision de la vie, on y apprend par exemple qu'il n'y a pas qu'une seule vérité, et qu'il est bon, quel que soit le sujet de se forger son propre avis. « **Je pense qu'il est bon de piocher des idées chez ceux qui ont de l'expérience et qui nous inspirent** » dit-il en parlant des professionnels.

**"Plus tard, avec le temps et la pratique, chacun pourra tailler les arbres selon son propre ressenti."** (Dekarz, p.81)

**C'est le livre parfait pour toute personne cherchant à découvrir l'univers des forêts comestibles.** On y retrouve les principes de création de celles-ci et les activités qui en résultent : la multiplication de végétaux, la taille, la gestion des maladies, etc.

Tout dans ce livre est issu de sa propre expérience, on y ressent clairement sa passion pour les végétaux et le vivant : **impossible de ne pas avoir envie de planter des arbres après cette lecture !**

Pour aller plus loin ...

<http://www.permacultureetc.com/>

